

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLÈGE COMMUNAL**

SEANCE DU 05 MAI 2021

Présents :

Guy GILLOTEAUX, Bourgmestre - Président;
Charles RACOT, Sophie MOLHAN, Échevins;
Laurence BASTIN, Présidente du Conseil de l'Action sociale;
Wendy ORBAN, Directrice Générale f.f.;

Excusé pour ce point :

Dominique GILLARD, Échevin;

OBJET : DÉCLARATION D'UN ÉTABLISSEMENT DE CLASSE 3 - DUMONT ANDRÉ

Le Collège Communal,

Vu le décret du Gouvernement wallon du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret ;

Vu la déclaration relative à l'exploitation de l'établissement suivant :

- Établissement : Citerne à gaz aérienne: **63.12.07.01.**
- Adresse d'implantation : Chemin de Soeret 6 à 6980 La Roche-en-Ardenne- cadastre : 1^{ère} division, section C, n° 44 c et 44 d ;
- Déclarant :

Considérant que le dossier a été déposé à l'Administration communale en date du 30 avril 2021 ;

Considérant que le formulaire est dûment complété et que l'installation concerne effectivement un établissement de classe 3 ;

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- Que le dossier est complet et recevable en date du 5 mai 2021 ;
- Que la présente déclaration a une validité de 10 ans ;
- Que les conditions intégrales d'exploitation arrêtées par le Gouvernement wallon en date du 07/07/2005, parues au Moniteur belge en date du 28/07/2005 sont de stricte application ;
- De transmettre des copies de cette déclaration à Messieurs les fonctionnaires technique et délégué.

En séance à La Roche-en-Ardenne, date que dessus.

La Secrétaire,
(s) W. ORBAN

Le Directeur Général f.f.,
W. ORBAN.

PAR LE COLLÈGE,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,
(s) G. GILLOTEAUX.

Le Bourgmestre,
G. GILLOTEAUX.



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Place Du Marché 1
6980 La Roche-en-Ardenne

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

La Roche-en-Ardenne

Référence de la déclaration à la commune

46.21

Date de l'accusé de réception de la déclaration

30 / 04 / 2021

Date de recevabilité de la déclaration

05 / 05 / 2021

ENREGISTREE

Soumis le : 30/04/2021 14:51 - 254848-414141

de : WendyOrban (wendy.orban@laroche.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)



1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

- Oui
 Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

 une personne physique

- M. Nom
 Mme

Prénom

Rue

Numéro

Boîte

Chemin de Soeret

6

Code postal

Localité

6 9 18 0 1

La Roche-en-Ardenne

Pays

BELGIQUE

Téléphone

Téléphone

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Courriel

 une personne morale

2. Objet de la demande

S'agit-il de

- Mise en activité d'un nouvel établissement
 Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées
 Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration
 Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)
 Extension ou transformation d'un établissement ancien
 Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

63.12.07.01

Libellé de rubrique

Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Soumis le : 30/04/2021 14:51 - 254848-414141
de : WendyOrban (wendy.orban@laroche.be)
à : Serv. Reception RGPE.DPA Dec3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Citerne à gaz aérienne

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

- Oui
 Non

Rue

CHEMIN DE SOERET

Numéro

Boîte

6

Code postal

Localité

6980

LA ROCHE-EN-ARDENNE

3.3.1. Situation

CHEMIN DE SOERET 6 6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

83031

LA ROCHE-EN-ARDENNE

INS (Division) Division

83031

LA ROCHE-EN-ARDENNE 1 DIV/LA ROCHE-

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

C

44

00

C

000

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

83031

LA ROCHE-EN-ARDENNE

INS (Division) Division

83031

LA ROCHE-EN-ARDENNE 1 DIV/LA ROCHE-

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

C

44

00

D

000

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

Soumis le : 30/04/2021 14:51 - 254848-414141

de : WendyOrban (wendy.orban@laroche.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgame@spw.wallonie.be)

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Habitat

Destination au Schéma d'Orientation Local

Sans objet

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

|S|a|n|s| |o|b|j|e|t| | | | |

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

BE34023

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

UG_11|#|UG_01|#|UG_10|#|UG_06|#|UG_Temp_03|#|UG_02|#|UG_04|#|UG_05

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)
rapport-30-04-2021(1).pdf

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1
 Pièce 2
 Pièce 3
 Pièce 4
 Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

Soumis le : 30/04/2021 14:51 - 254848-414141

de : WendyOrban (wendy.orban@laroche.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Informations sur les rubriques :

[63.12.07.01](#)

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la rubrique formulaire en ligne

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.